

180 millions pour les bureaux d'étude et centres de recherche des technologies de la défense (contrôle de véricité difficile). Enfin, 46 millions pour la recherche via les grands équipements, notamment Soleil et ITER.

« Le crédit d'impôt recherche dû au titre des années antérieures sera intégralement restitué dès le début 2009, ce qui représente 3,8 milliards d'euros ». En termes clairs, le crédit d'impôt, qui n'était versé qu'un ou deux ans après, du fait des vérifications comptables, sera versé sans vérification. C'est pourquoi cette pauvre Pécresse considère que son budget augmente de 4,5 milliards soit 26 % !

Ce paiement anticipé n'est qu'un prétexte pour renflouer la trésorerie des entreprises. Alors qu'elles n'ont accru que de 500 millions leur recherche entre 2002 et 2006, il est totalement impossible qu'elles puissent utilement consacrer 3,8 milliards de plus à la recherche en un an, si ce n'est qu'une toute petite partie de cette somme. Avec les bâtiments universitaires, universités et recherche publique représentent donc 550 millions dans le plan alors que 380 millions viennent tout juste d'être supprimés sur 2008. Pas un sou de plus sur l'emploi ou les crédits des laboratoires. En pleine crise, on attendait un effort, un investissement dans les savoirs, la recherche, l'avenir. Rien et même moins que rien.

Mais la femme-orchestre continue son tam-tam. Aux universités qui ne retrouvaient pas dans leur dotation 2009, la croissance budgétaire de 6,5 % annoncée, Pécresse réplique que la croissance est même de 15 % en moyenne. Demain + 25 % ? Or, quiconque ouvre la loi de finance pour 2009 lira que le programme « formation supérieure et recherche universitaire » ne s'accroît que de 3,8 % en euros courants, dont plus de la moitié pour les retraites. Donc si Pécresse annonce + 15 % sur les dotations des universités, c'est qu'elle bluffe et/ou qu'elle a pris l'argent sur un autre chapitre du programme, et pas seulement sur l'emploi et les salaires.

Quel contraste entre cette parcimonie du gouvernement dans le financement de nos secteurs et les dizaines de milliards déversés sans condition sur les banques !

Pourtant pendant des décennies, elles ont laissé pourrir les innovations des laboratoires publics, jugeant cela « risqué » et peu rentable. Elles ont préféré spéculer sur l'immobilier, les achats/ventes d'entreprises, quand ce n'est pas les trafics d'armes et des produits financiers qu'elles savaient plus que douteux, mais qui dans l'immédiat rapportaient gros. Elles en ont été récompensées. Car pour Sarkozy, aux Assises européennes de l'innovation, le vrai coupable des difficultés du pays c'est la recherche publique. Il a ordonné de passer rapidement à la dernière étape de sa mise à mort. Collaborer à cette destruction ou résister, aujourd'hui il faut choisir. ●

▼
Le crédit d'impôt sera versé en 2009 aux entreprises sans vérification
▲

la justice, locaux universitaires, patrimoine, etc.).

- Une « prime à la casse » pour relancer le secteur de l'automobile.
- Une politique d'avances financières aux entreprises et de paiement immédiat de prétendues « dettes de l'État » envers celles-ci, visant à renflouer leur trésorerie, voire leurs profits.

Sarkozy a annoncé que recherche et enseignement supérieur sont concernés à hauteur de « près de 700 millions » ; V.Pécresse, quant à elle, parle de 4,5 milliards de plus pour 2009. Qu'en est-il ? Dans les 700 millions dont parle Sarkozy, la politique de relance par le bâtiment conduit à investir environ 500 millions dans les constructions universitaires (« avances » ou mesures nouvelles ?). Cela ne sera pas de trop, vu l'état des dits bâtiments.

ÉTUDES DE SANTÉ

Un progrès limité par une démarche opaque et malthusienne

→ par Marc Champesme, responsable du secteur Formations

Adoptée le 16 décembre 2008 par l'Assemblée Nationale, la proposition de loi portant « création d'une première année commune aux études de santé » est – à l'heure où nous écrivons ces lignes – en passe d'être adoptée par le Sénat.

Faisant suite aux rapports sur les études de santé et leur intégration au LMD (Debouzie en 2003, Thuillez en 2006), ce texte législatif est censé permettre la mise en œuvre dès la rentrée 2009, de la réforme préconisée par le rapport Bach

remis aux deux ministres (R.Bachelot et V.Pécresse). Sa remise en février 2008 avait donné lieu à l'annonce d'une profonde réforme de la 1ère année dès la rentrée 2008.

Après quelques mois de travail sur l'or-

ganisation de la 1ère année de licence par les commissions pédagogiques nationales de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique, les ministres annonçaient un report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2009.

Malgré ce délai supplémentaire elle se met en place selon la stratégie gouvernementale, maintenant bien connue : précipitation, absence d'information et de prise en compte des inquiétudes et revendications des personnels et étudiants concernés, impasse totale sur les moyens nécessaires. C'est le constat dressé avec des syndiqués intervenant dans les formations de santé, réunis par le secteur Formations Supérieures du SNESUP le 17 novembre 2008, qui ont fait le point sur les principales dispositions de cette réforme.

Malgré le constat unanimement partagé d'un gâchis humain dans le système actuel où 80% des étudiants échouent au concours après avoir subi des conditions d'enseignement désastreuses, plutôt que de chercher à améliorer ces dernières et de remettre en cause le *numerus clausus* – tout au moins de le relever significativement pour répondre aux besoins de la société – le projet prévoit simplement une éjection plus rapide et sans appel en fin de premier semestre – c'est-à-dire après 2 ou 3 mois d'études ! – pour les étudiants en difficulté, avec un dispositif de réorientation en licence incertain.

Actuellement, il y a 2 branches de formation : d'une part, une année de préparation à un concours commun médecine, odontologie, maïeutique, dont le classement détermine les poursuites d'études possibles et conduit ainsi à une hiérarchisation néfaste entre les cursus ; d'autre part, une préparation et un concours distincts pour les études de pharmacie, mis en œuvre dans les UFR Pharmacie.

Le passage prévu à une année de préparation avec un programme d'enseignement commun cadré nationalement (à l'exception de deux UE spécifiques au 2ème semestre) intégrant la pharmacie et 4 concours distincts aurait l'avantage d'éliminer la hiérarchisation entre les cursus. De plus, l'intégration des études de pharmacie au dispositif, en permettant de donner une culture commune à l'ensemble des étudiants en santé, peut susciter l'intérêt.

Cependant, les conditions de mise en place provoquent de fortes inquiétudes chez les personnels et étudiants : comment assurer ces enseignements com-

muns et une préparation de qualité équivalente aux quatre concours alors que, le plus souvent, les études de pharmacie se déroulent actuellement dans des UFR ou universités distinctes ? Comment faire en sorte, sans moyens nouveaux en personnels – notamment enseignants –, que les conditions d'étude actuellement plus favorables des étudiants en pharmacie ne subissent

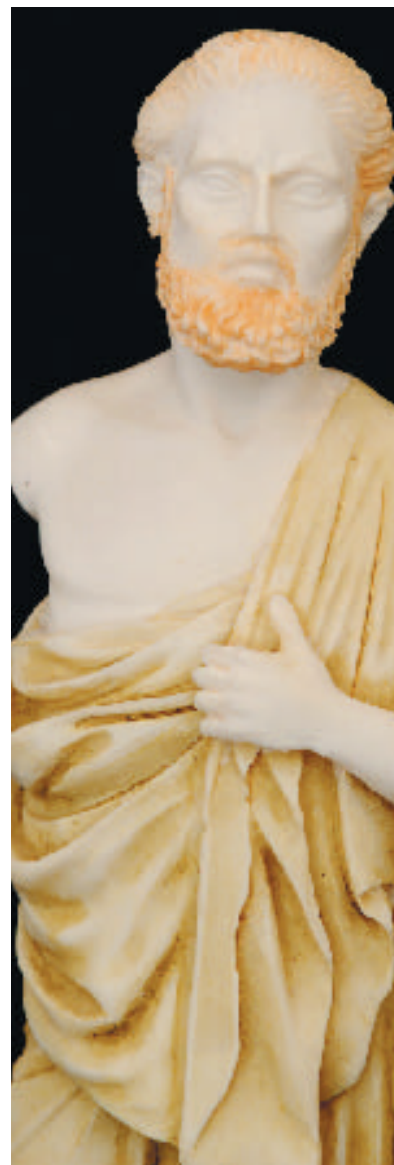
une dégradation majeure ?

Par ailleurs, les modalités de réorientation annoncées ignorent les dispositifs mis en place dans nombre d'universi-

tés pour permettre aux étudiants collés de valider les connaissances acquises lors de l'année de préparation aux concours et de se réorienter vers une licence « traditionnelle ».

Enfin, malgré les nombreuses annonces des deux ministres, la prise en compte de l'ensemble des formations de santé (i.e. y compris les formations paramédicales) dans un même cadre universitaire n'est toujours pas à l'ordre du jour. Pourtant de nombreux étudiants de PCEM1 ou PCEP1 collés se réorientent vers les formations paramédicales et la demande des étudiants et professionnels concernés est forte en faveur d'une universitarisation de l'ensemble de ces cursus. ●

▼
**Le projet prévoit simplement
 une éjection plus rapide
 et sans appel
 en fin de premier semestre**
 ▲



© Dominique Luzy / Fotolia

INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE

Défendre, débattre, proposer

→ par Anne Mesliand, membre de la CCN IUT (SNESUP-FSU)

La fin de 2008 a vu les IUT se mobiliser pour leur défense : après des journées d'action, le mouvement s'est développé, jusqu'à la grève dans divers instituts, et deux coordinations, l'une des étudiants, l'autre des personnels, se sont constituées.

Enseignants et enseignants-chercheurs, étudiants, directeurs, présidents de conseils ont exprimé leur inquiétude quant à la pérennité du DUT, un des rares diplômes, depuis le LMD, à conserver un cadrage national, et des IUT, composante originale dans l'université. En effet, alors que les IUT recevaient directement du ministère une dotation

déterminée selon des critères nationaux, c'est désormais chaque université qui attribuera aux IUT les moyens qu'elle voudra... ou pourra : c'est là l'effet de la mise en œuvre de la LRU, et notamment du budget global. Baisse de moyens, fin du caractère national du diplôme, disparité entre les IUT, affaiblissement de leur relative autonomie –